LA LETTRE DU BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES EN PAYS DE LA LOIRE

Juin 2025 E-bruit n°2

GREEN DATA FOR HEALTH

Le green data for health est une plateforme du ministère de l'écologie, issue de l'action 18 du 4ème plan national santé-environnement (PNSE4). L'idée est de mieux mobiliser et valoriser les données environnementales au service de la santé-environnement., mais aussi de favoriser les synergies et la collaboration entre les acteurs.
Les acteurs (producteur, gestionnaire ou réutilisateur) sont invités à partager leurs données environnementales pour que ces ressources soient valorisées pour un usage en santé-environnement
En savoir plus : https://gd4h.ecologie.gouv.fr/

UNION EUROPÉENNE

La Commission Européenne et l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) ont publié un rapport sur la surveillance et les perspectives « zéro pollution », qui dresse un bilan de l'évolution de la situation dans différents secteurs, dont la pollution sonore. L'objectif de réduire de 30 % la part de personne exposées au bruit des transports n'a pas été atteint, seul 2 % de personnes sont moins exposées. Selon le rapport, une **action beaucoup plus forte** (notamment législative) **est nécessaire dans l'UE pour atteindre ses objectifs de réduction de la pollution à l'horizon 2030**.

ACTUALITÉS

La Cité des Sciences et de l'industrie, à Paris propose une exposition temporaire sur le silence jusqu'au 31 août 2025 : réflexion sur notre rapport ambivalent au silence et au bruit, deux phénomènes indissociables de notre quotidien.

Le chiffre : 2,4 milliards d'euros par an sont dépensés dans la lutte contre le bruit.
En 2021, les dépenses allouées à la lutte contre le bruit ont atteint 2,4 milliards d'euros (+ 17 % par rapport à 2020). Le domaine de l'isolation acoustique des bâtiments enregistre une hausse de 19,6 %, et représente l'essentiel des dépenses dédiées à la gestion du bruit.
Source : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-depense-de-lutte-contre-le-bruit-en-2021

Le 1er juillet, les documents de référence du Cerema seront publiés - gratuitement - sur la plateforme https://doc.cerema.fr/.

LA DIRECTIVE BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

PPBE - ECHÉANCE 4

64.30% DES PPBE LIGÉRIENS APPROUVÉS

en Pays de la Loire, 3 Agglomérations (Angers, Le Mans et Nantes) et 25 gestionnaires de grandes infrastructures de transports terrestres (GITT) sont concernés.

Sont approuvés :

- ⅔ des PPBE agglomérations
- 16/ 25 PPBE GITT

PPBE DE NANTES ATLANTIQUE

Il a été soumis à consultation du public du 31/01/2025 au 31/03/2025 et a reçu 510 contributions. La synthèse de ces observations et la suite donnée seront annexées au PPBE approuvé.

Préparer la prochaine échéance

Les cartes de bruit doivent être révisées tous les 5 ans. Dans cette optique, les données nécessaires pour cette révision sont communiquées par les gestionnaires.

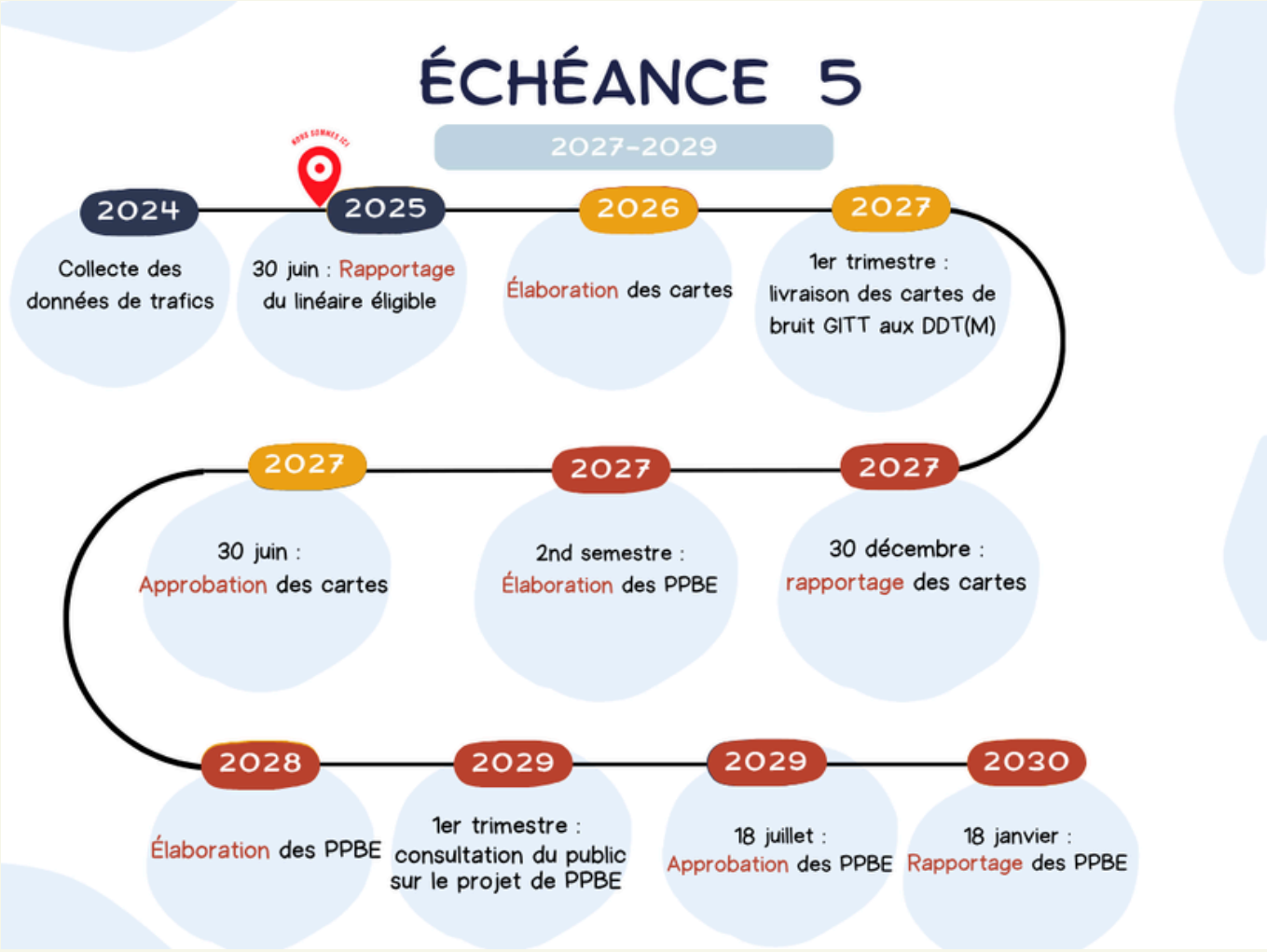

CLASSEMENTS SONORES DES VOIES LIGÉRIENS

Les 5 départements des Pays de la Loire disposent d'un classement sonore.

OÙ EN SONT LES RÉVISIONS ?

-> Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe
Suite à la consultation des communes concernées, les projets sont modifiés pour intégrer leurs avis.

→ Vendée
La consultation des communes sera prochainement lancée

OÙ LES CONSULTER ?

→ en annexe des PLU des communes concernées
→ sur les sites internet des préfectures : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée.

SE FAIRE ACCOMPAGNER

BRUIT ET PCAET

L'Ademe a édité un guide de recommandations pour aider les collectivités territoriales à identifier dans leurs stratégies de planification les synergies possibles entre la réduction de l'exposition au bruit des populations, la transition énergétique, la protection contre les aléas climatiques et la lutte contre la pollution de l'air.

Consulter le guide "convergence des actions bruit, air, climat, énergie pour une planification performante".

AIDES ET TERRITOIRES

Ce site répertorie les aides pour financer et accompagner les projets. Le moteur de recherche permet de trouver les aides disponibles par thématique ou territoire. Des alertes peuvent également être paramétrée.

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/

SCHÉMA RÉGIONAL VÉLO ROUTE

L'avenant Mobilités du CPER 2021-2027 Pays de la Loire intègre un nouveau volet permettant à l'État et la Région de subventionner des projets de création ou sécurisation d'itinéraires cyclables pour le développement du vélotourisme. Le CPER vient ainsi renforcer le dispositif existant ACTIV de la Région Pays de la Loire.

https://territoires.paysdelaloire.fr/les-aides/amenagements-cyclables-touristiques-des-itineraires-et-veloroutes-pays-de-la-loire-activ

PROMOUVOIR SES ACTIONS CONTRE LE BRUIT

LABEL QUIET : VALORISEZ VOTRE ESPACE CALME !

Créé dans le cadre du 4e Plan national santé environnement, le label Quiet valorise les lieux calmes ou moments apaisés permettant aux populations de disposer d'espaces de ressourcement, de tranquillité sonore. Un nouveau jury de labellisation se réunira en juin, mais vous pouvez déposer un dossier pour les jurys suivants !
Les nouveaux espaces labelisés :

- Un espace zen à Jazz in Marciac. Château Rouge 47, Les Bains (32).
- Le service de néonatalogie. Centre hospitalier Sud Francilien (91).
- Un concept architectural en crèche. MNH - Services à l'enfance (31).
- Trois espaces calmes dans un lieu de santé du Ministère de l'Intérieur, dont les abords de l'étang du centre. SMR-A ANAS, Le Courbat (37).

En savoir plus : https://www.bruit.fr/collectivites/label-quiet

S'ACCULTURER

WIKIQUIET

Découvrez en 15 minutes les principaux bienfaits d'une prise en compte de la dimension sonore dans les projets d'aménagements. Un webdocumentaire en 7 épisodes.
Consulter le documentaire

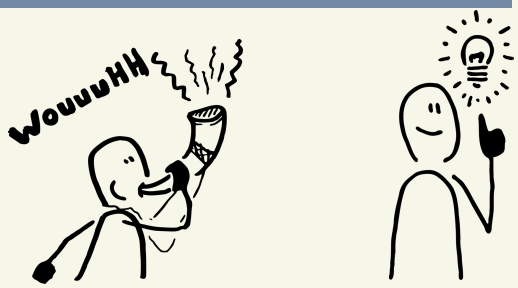

RÉDUIRE LA VITESSE, CHANGER DE REVÊTEMENT... QUELLES SOLUTIONS CONTRE LA POLLUTION SONORE ROUTIÈRE ?

Des chercheurs en acoustique ont comparé différentes options pour atténuer les nuisances sonores causées par le bruit routier. En fonction des situations, il peut être plus intéressant d'opter pour un moteur électrique plus silencieux, de changer le revêtement des routes ou d'optimiser la vitesse du trafic routier. Mais dans la plupart des cas, la solution optimale est plurielle.
Une analyse de The Conversation.

RÉDUIRE LA PLACE DE LA VOITURE EN VILLE EST-IL AUSSI IMPOPULAIRE QU'ON LE PENSE ?

Les maires se montrent souvent frileux, de crainte que la mesure soit considérée comme impopulaire par leur électorat. Cela tient pourtant de l'idée reçue.
Un article de The Conversation.

COMMENT SONT-ILS RÉALISÉS ?

BRUIT, AIR, TRAFIC... CE QUI A CHANGÉ APRÈS LE PASSAGE À 50 KM/H SUR LE PÉRIPHÉRIQUE DE PARIS

Depuis l'abaissement de la vitesse, le bruit lié au trafic est moins important. En moyenne, le niveau sonore la nuit a baissé de près de 2,8 décibels (le niveau moyen est de 77,1 dB). Sont impactées 323.000 logements, dont 111.000 logements sociaux.
Depuis, mars, une expérimentation d'une voie réservée au covoiturage, taxis et bus sur le périphérique, a comme objectif : moins d'embouteillages, moins d'accidents, moins de pollution, moins de bruit.
Un article des échos